



**PRÉFET
DU JURA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport d'activité des services de l'État

2020

dans le

JURA



Édito



Comme chaque année, j'ai le plaisir de vous présenter le bilan de l'activité des services de l'État. Cette présentation m'offre l'occasion de saluer, pour cette année 2020 si particulière, la mobilisation, la capacité d'adaptation et l'engagement de ses agents au service du Jura et des jurassiens.

Dans un département, l'action de l'État ne se résume pas aux actions des services préfectoraux mais comprend celles de toutes les administrations et de tous les opérateurs publics contribuant à la mise en œuvre des politiques publiques.

L'élaboration du présent document est donc rendue difficile par la diversité des missions de l'État. L'État dans le Jura garantit la sécurité et la cohésion sociale et territoriale de ses habitants. Il est au service de l'éducation et de la formation de sa jeunesse mais également de l'emploi et du développement économique de ses territoires. Il a également la responsabilité du développement durable pour accompagner sa transition écologique.

Aujourd'hui plus encore, il est fondamental d'informer et d'expliquer le contenu des politiques publiques et des décisions mises en œuvre.

Aussi, plutôt qu'un document exhaustif recensant l'intégralité des actions des administrations déconcentrées dans le département du Jura, le présent rapport met en évidence les événements marquants et les principales actions conduites de l'année écoulée, dans une présentation qui se veut à la fois claire et concise.

Ce bilan annuel atteste du travail quotidien de tous les agents de l'État dans le Jura, qui conseillent, soutiennent, protègent les acteurs et la population du territoire, et accompagnent les mutations de celui-ci.

Je salue leur investissement continu pour améliorer le quotidien de chacune et chacun d'entre nous.

Leurs efforts se poursuivront, avec le souci constant d'améliorer avec cohérence et sérieux nos modes opératoires, d'expliquer et valoriser nos dispositifs et d'être à l'écoute des propositions qui émergent dans le Jura.

Le préfet,

Évènements marquants



Inauguration de l'espace France Services de Beaufort-Orbagna et signature de la convention départementale : 9 France Services sont dorénavant ouvertes au public



Visite du laboratoire départemental de test dans le cadre de la stratégie de dépistage « tester – isoler – alerter »



Janvier

Le Haut-Jura accueille les 3ème Jeux Olympiques d'hiver de la Jeunesse du 9 au 22 janvier, réunissant 1.800 athlètes âgés de 15 à 18 ans

Février



Mars

1^{er} tour des élections municipales du 15 mars

Avril



Mai

Cérémonie commémorative de la Victoire du 8 mai 1945, en présence des autorités civiles et militaires et des élus

Le lundi 24 août, David PHILLOT, prend officiellement ses fonctions en tant que préfet du Jura lors de la cérémonie aux monuments aux morts de Lons le Saunier, en présence des autorités civiles et militaires, et des élus.



Juillet-Août



Septembre

Visite officielle de Monsieur Julien DENORMANDIE, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Visite du service réanimation de l'hôpital de Lons-le-Saunier, pour remercier les soignants mobilisés pendant la crise sanitaire



Octobre



Déploiement des effectifs de la mission sentinelle à Dole

Novembre

Visite officielle de Madame Agnès PANNIER-RUNACHER, Ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie, sur le site de INOVYN de Tavaux



Décembre

Sommaire

En 2020, l'État s'est particulièrement mobilisé pour :



9 **Enrayer la pandémie de la COVID-19**

- La réorganisation en cellule de crise
- Renforcer le partenariat avec les collectivités publiques
- Conduire des actions de prévention
- Prendre en charge les malades

15 **Protéger le quotidien des citoyens**

- Garantir la sécurité et la tranquillité publiques
- Lutter contre les violences sexistes et sexuelles

19 **Soutenir l'économie et la jeunesse**

- Piloter les mesures de soutien
- Décliner le plan France Relance
- Accompagner la jeunesse
- Protéger les consommateurs

25 **Agir pour l'environnement et l'agriculture**

- Prévenir la sécheresse
- Piloter les dispositifs Agriculture et Forêt
- Développer les énergies renouvelables
- Contrôler les sites d'exploitation

31 **Lutter contre les inégalités**

- Conduire la politique de la ville
- Gérer la politique de l'habitat
- Piloter les politiques de cohésion sociale
- Revitaliser les territoires



Enrayer la pandémie de la COVID-19





La réorganisation en cellule de crise

Visite du laboratoire Medilys, de Lons le Saunier, qui avec le soutien de l'État, a pu investir dans des machines d'analyses des tests PCR anti-covid, permettant de donner aux patients leurs résultats dans la journée

Pour faire face à la menace pandémique, les services du cabinet du préfet se sont fortement mobilisés.

Tout en poursuivant ses affaires « courantes » liées à la gestion des armes, à la sécurité routière, et à la planification, le cabinet a recentré l'intégralité de son activité sur la mise en application des mesures gouvernementales (port du masque, restrictions de circulation, dérogation des marchés, etc.) et sur la cellule d'information du public (CIP), afin de limiter la propagation du virus et accompagner au mieux les citoyens. Rassemblé autour du préfet, le centre opérationnel départemental, en configuration interministérielle, a permis de coordonner l'action des services de l'État, des collectivités et des acteurs de la société civile, tous très mobilisés.

Les concertations quotidiennes avec les élus du département ont permis de mener conjointement la gouvernance de la crise et organiser de la meilleure façon sa sortie.

La mise en œuvre locale de la stratégie du gouvernement « tester, alerter, isoler » a rendu nécessaire la mise en place de la cellule territoriale d'appui à l'isolement. Cette cellule se base sur un partenariat fort entre la préfecture et les intercommunalités afin accompagner et gérer les besoins des publics dans leur isolement – tels le port des courses, de médicaments, la garde d'enfants.

Entamée depuis décembre 2020, la campagne de vaccination mobilise fortement les services de l'État, les professionnels de la santé et les maires dans la gestion et l'organisation de la campagne vaccinale. Amorcée d'abord par les Ehpad, la création ensuite de centres de vaccination, au plus près des publics, avec un maillage fort du territoire, ainsi que l'administration effective de doses de vaccins constitue un facteur déterminant de la sortie de crise.

Renforcer le partenariat avec les collectivités

La mise en place d'une gouvernance dédiée :

Au sein de la gouvernance départementale de suivi de la situation économique du département mise en place, le comité local de suivi (COLLEC) réunissait chaque semaine le préfet, les sous-préfets, le directeur de cabinet, les parlementaires, le président du conseil départemental, le président de l'association des maires du Jura, le délégué départemental de l'ARS, le DASEN, les chambres consulaires, et le conseil régional. Cette instance a permis de partager la situation sanitaire et économique du département, ainsi que la déclinaison effective des dispositions du Plan de relance.

Concomitamment, une Task force de suivi économique associant les sous-préfets et composée des institutions suivantes : DIRECCTE, DDFIP, BDF, BPI France, URSSAF, élargie aux chambres consulaires (CCI, CMA, CA et TC), à l'ordre des experts comptables, et le cas échéant aux présidents d'EPCI, s'est réunie de manière mensuelle afin d'effectuer un partage commun de la situation économique du département, de s'assurer de la déclinaison effective des dispositifs d'aides aux entreprises, et de surmonter les obstacles répertoriés.

La prise en charge des masques achetés par les collectivités :

L'État et les collectivités territoriales ont, depuis le début de la crise sanitaire traversée par notre pays, œuvré de concert pour prendre les mesures nécessaires à la protection des populations.

Dans ce cadre, l'Etat a pris en charge 50 % du coût réel (TTC) des masques achetés, dans la limite de 84 centimes pour les masques à usage unique et de 2 euros pour les masques réutilisables.

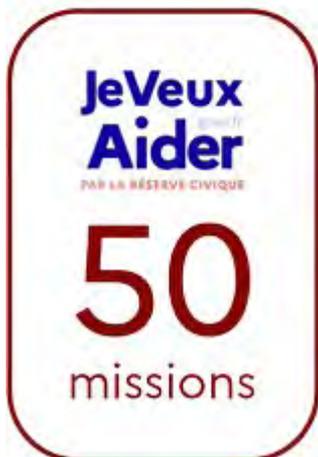
Etaient éligibles au remboursement les achats de masques à usage sanitaire et non-sanitaires, ainsi que les masques destinés au monde soignant.

Dans ce cadre, 239 demandes de subventions ont été déposées en 2020 par des collectivités pour le remboursement de masques (faits mains ou chirurgicaux) pour un montant total de 398 470,62 euros.

87 dossiers ont pu être traités en totalité sur 2020 compte-tenu de la délégation tardive de crédits intervenue en décembre 2020. L'intégralité des demandes sera traitée dès notifications des crédits en 2021.



Conduire des actions de prévention



Le suivi du monde associatif et des ressortissants de l'ONACVG :

Durant l'année 2020, le service du Jura de l'ONACVG a maintenu un lien fort par téléphone et par mail avec l'ensemble des associations d'anciens combattants, de la mémoire combattante et du lien Armée-Nation, mais également avec ses ressortissants jurassiens les plus fragiles et les plus isolés.

Par ailleurs, à la demande de l'Office, un grand nombre d'élèves et de collégiens - qui devaient participer aux concours scolaires organisés par l'Office et qui en ont été empêchés - ont accepté de rédiger messages, poèmes et dessins au bénéfice des personnes âgées isolées dans les EHPAD du département au cours du 1^{er} confinement.

Enfin, malgré les restrictions imposées par la pandémie, l'action sociale s'est également poursuivie grâce à la mise en place de commissions en distanciel.

Ainsi, au cours de l'année 2020, ce sont 195 dossiers qui ont pu être instruits pour un total d'aide de 128 500 euros au profit des ressortissants les plus précaires

La gestion de la plateforme « jeveuxaider.gouv.fr » :

La Réserve civique, créée par la loi Égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017, a développé le bénévolat civique. Elle met en lien des volontaires avec des structures proposant des missions bénévoles. Celle-ci a notamment été mobilisée dans le cadre de la pandémie de la Covid-19, sur une liste limitative de missions, telles que :

- Distribuer des produits de première nécessité et des repas aux plus démunis ;
- Réaliser des courses de produits essentiels pour les personnes vulnérables ;
- Participer à maintenir le lien (téléphone, visioconférence, mail) avec des personnes fragiles isolées ;
- Apporter l'aide aux devoirs et aux obligations administratives.

Dans le Jura, 900 personnes se sont inscrites sur la plateforme. Environ 50 missions ont mobilisé plus de 160 volontaires. L'Etat a accompagné les structures dans la construction de leur projet d'accueil des volontaires et a validé ensuite celles-ci sur la plateforme.

Le retour d'expérience local a permis de montrer les points positifs de l'utilisation de la plateforme pour les structures, pour les usagers et pour les réservistes.

Prendre en charge les malades

Remise de masques de protection à destination du public 32 000 masques à disposition des personnes vulnérables de CCAS de Lons le Saunier

La prise en charge des malades :

Conformément aux orientations nationales, le Jura s'est doté, dès le 10 avril 2020, d'un Centre d'Hébergement Spécialisé (CHS) d'une capacité de 15 places, situé au sein de la résidence étudiante gérée par le CCAS de Lons-le-Saunier. Cette structure a vocation à accueillir les personnes malades sans gravité Covid-19 qui ne peuvent être suivies dans leur structure collective, les conditions de prise en charge ne permettant pas un isolement de la personne.

Son fonctionnement est prévu par une convention partenariale liant le CCAS de Lons-le-Saunier, l'État et la Croix-Rouge. Le CHS repose sur une équipe pluridisciplinaire associant des médecins, des infirmiers, des travailleurs sociaux, un service de désinfection, la Croix-Rouge française et le SIAO.

Un premier bilan de ce dispositif a été effectué en février 2021. Ce retour d'expérience a notamment permis de souligner que la plupart des personnes prises en charge sur le CHS relèvent des publics migrants (en procédure de demande d'asile, déboutés ou disposant d'une protection internationale).

Ainsi, à partir du 10 août 2020, le CHS initialement prévu pour répondre aux besoins du département du Jura, a été ouvert au niveau régional constituant ainsi l'unique structure de ce type en région Bourgogne-Franche-Comté.

Parmi les 15 personnes accueillies sur le CHS depuis son ouverture, 81 % sont de nationalité étrangère. Par ailleurs, la situation d'isolement vécue dans le cadre de la prise en charge sur le CHS peut être source d'angoisses et réveiller certains traumatismes. Il est alors apparu nécessaire de trouver des solutions pour limiter la détresse psychologique. Des ateliers à visée occupationnelle ont donc été organisés par la monitrice éducatrice présente sur le site afin de pallier l'ennui et aller vers un mieux-être mental.

Le CHS se maintient en 2021. Afin d'aider à traverser l'isolement, les activités seront diversifiées. Les acteurs impliqués dans la prise en charge des personnes hébergées sur le CHS soulignent le caractère innovant de cette structure qui a notamment permis une accélération des mises en réseau et des collaborations effectives.





Protéger les citoyens





Lutter contre les violences sexistes et sexuelles



fémicide



places d'hébergement
d'urgence pour
femmes violentée



appartements d'insertion

142 283 €
d'aides

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles :

L'année 2020 a été marquée par l'expérimentation d'un service à destination des victimes de violences sexistes et sexuelles vivant en ruralité a été lancée. En raison des périodes de confinement, l'expérimentation n'a pas connu le succès escompté mais a largement démontré les besoins de la population et son intérêt.

Les associations ont maintenu leur offre de service au profit des publics, malgré les contraintes sanitaires et ont continué de noter une fréquentation haute de leurs services, sans pour autant avoir à déplorer une explosion des violences conjugales pendant les confinements.

En 2020, une antenne dédiée à la prise en charge des auteurs de violences, a également été créée. Le projet porté au niveau franc-comtois par l'A.D.D.S.E.A du Doubs a été retenu en octobre 2020 par le Ministère à l'égalité entre les femmes et les hommes. L'association Saint-Michel-le-Haut est chargée de porter cette antenne pour l'accueil de six auteurs de violences dans des hébergements installés à Dole.

L'année a également été marquée par la création d'un deuxième poste d'intervenant social chargé de l'interface entre la police et la gendarmerie.

La réflexion menée avec les associations locales, sur l'offre d'hébergement pour les femmes victimes de violences s'est poursuivie. Ainsi l'appartement d'urgence afin d'éviter le danger de rue situé aux Hauts-de-Bienne a accueilli toute l'année des femmes en situation d'urgence. La création de nouvelles places d'urgence a été validée à Dole et à Mouchard ; leur mise en œuvre se réalisera au premier trimestre 2021.

Quant aux appartements dits d'insertion, le travail visant à redéfinir le maillage territorial et à mettre en adéquation l'offre avec les besoins du territoire s'est achevé. A compter de 2021, deux nouveaux appartements à Saint-Amour et à Arbois seront loués.

Depuis décembre 2020, la ville de Saint-Claude bénéficie du recrutement par le C.I.D.F.F. d'une personne en poste adulte-relais, dont la mission principale est d'aller vers le public des Quartiers Politique de la Ville (QPV) de Saint-Claude pour faire connaître les actions du C.I.D.F.F et donner aux femmes, la possibilité d'investir l'espace public et de s'informer de leurs droits, y compris en tant que victimes de violences conjugales. Des sessions de formation dédiées au repérage des violences au sein du couple ont été proposées aux professionnels mais redimensionnées pour tenir compte des contraintes sanitaires.

Garantir la sécurité et la tranquillité publiques



Opération de contrôle routier dans le cadre de la lutte contre les comportements à risques sur la route

Le bilan de la sécurité routière :

La sécurité routière continue d'être une priorité de l'action publique dans le département. En 2020, 1393 arrêtés de suspensions (366 / alcool - 605 / vitesse - 419 / stupéfiants et 3 autres) ont été prononcés - contre 1622 arrêtés pris en 2019 (585 / alcool - 505 / vitesse - 525 / stupéfiants et 7 autres).

Si la baisse globale des suspensions prises en 2020 (- 14%) semble en lien avec une diminution des déplacements liés aux mesures de restrictions, les forces de sécurité alertent sur la très forte multiplication des comportements à risques : hausse des suspensions pour excès de vitesse (+15%), notamment lors premier déconfinement en mai 2020 (+200 % pour les excès supérieurs à 40 km/h et +300 % pour les excès supérieurs à 50 km/h), hausse de la conduite sous l'emprise de l'alcool et/ou stupéfiants. Les services de police et de gendarmerie continuent largement de se mobiliser pour faire face à cette évolution.

Lutte contre la délinquance et la radicalisation:

Malgré l'augmentation des sollicitations des services d'ordres publics, du fait de la crise, la prévention de la délinquance et de la radicalisation continue d'attirer toute l'attention des effectifs.

Cette année, des mesures renforcées de surveillances et de sécurisation des établissements scolaires et des lieux de cultes ont été mises en place, impliquant tous les acteurs de la sécurité et triplant le volume initial de financements. Les services en lien avec le préfet ont donc usé de toutes leurs prérogatives, notamment dans le cadre de la cellule de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire.

Sur le plan du soutien aux actions locales, 264 523 euros ont été délégués sur les trois programmes de financement des subventions FIPDR :

- Programme D (délinquance) = 61 100 euros ;
- Programme R (radicalisation) = 8 000 euros ;
- Programme S (sécurisation) = 195 423 euros (61 100 € + 123 223 €)





Soutenir l'économie et la jeunesse

Piloter les mesures de soutien



Le fonds de solidarité et le dispositif report de charges :

Dès mars 2020 l'État a apporté des solutions concrètes aux entreprises impactées par les mesures prises dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Coronavirus COVID-19.

Conçu pour soutenir les petites et moyennes entreprises et les travailleurs indépendants, le fonds de solidarité a permis de compenser une partie de la perte d'activité des entreprises.

Dans le Jura, 6 001 entreprises jurassiennes ont pu bénéficier du fonds de solidarité en 2020, pour un montant total de 34 048 458 €, soit un montant moyen de 5 674 €. 30 % de ces entreprises relevaient des secteurs du commerce et de l'hébergement et la restauration pour près de 44 % du montant total des aides allouées.

Par ailleurs, 331 entreprises ont bénéficié de reports de dettes fiscales, pour un montant total de 10 627 153 €. Le secteur industriel jurassien a été particulièrement soutenu, représentant 17 % des entreprises bénéficiaires de reports pour 60 % du montant total accordé. Le domaine de la culture n'a pas été oublié, 14 % du montant des dettes fiscales reportées concernant le secteur des arts, spectacles et activités récréatives.

L'activité partielle :

En raison des fermetures administratives et d'un fort ralentissement de l'activité socio-économique, l'État a organisé un soutien massif aux entreprises afin de protéger les emplois d'une part et maintenir les compétences au sein des entreprises pour favoriser le rebond de sortie de crise.

L'État a donc pris en charge les heures chômées dans le cadre d'une activité partielle. La crise durant, l'État a mis en place dès l'été 2020 le dispositif d'Activité Partielle Longue Durée (APLD) pour les entreprises confrontées à une réduction durable de leur activité, sous réserve de la signature d'un accord au sein de l'entreprise ou via la branche professionnelle.

Ainsi en 2020, près de 10 000 demandes d'activité partielle ont été instruites dans le Jura. 4 800 entreprises du département et 42 000 salariés ont bénéficié de ce dispositif. Les secteurs de la restauration et les commerces ont eu massivement recours au dispositif, le bâtiment, mais aussi les secteurs industriels en lien avec les filières automobile et aéronautique.

En 2020, 2 entreprises ont formulé une demande d'APLD, pour une durée allant jusqu'à 24 mois.

Piloter les mesures de soutien

Visite du groupe DEMAIN, basé à Lons le Saunier, qui s'est imposé comme un acteur incontournable de l'insertion professionnelle dans le Jura



L'insertion par l'activité économique :

Le Jura se caractérise par une forte implantation de l'insertion par l'activité économique et par un fort dynamisme de ce secteur. Les 24 structures jurassiennes ont des supports d'activité divers, tels que du maraîchage, du tri de textile et de déchets, ...

L'État accompagne financièrement ces structures en prenant en charge une partie de la rémunération et du coût de l'accompagnement social des salariés en parcours d'insertion. Pour 2020, le montant est de 7,8 millions d'euros.

Afin de soutenir ces structures fortement touchées par la crise sanitaire, l'État a mobilisé l'activité partielle à la hauteur des besoins, et a octroyé un forfait financier. Les structures d'insertion ont bénéficié de 665 000 euros.

En fin d'année 2020, l'État a lancé un appel à projet pour accompagner le développement des structures d'insertion et l'innovation sociale. Les structures jurassiennes ont massivement répondu et 18 projets ont été retenus, pour un montant total de 930 000 euros, soit 16 % de l'enveloppe régionale.

L'impact attendu est la création de 140 emplois dans ces structures, ce qui permettrait à 245 personnes supplémentaires de bénéficier d'un parcours d'insertion.

Les contrats aidés :

En 2020, la détérioration de la situation économique résultant de la crise sanitaire a été sans précédent. Pour répondre à cette situation exceptionnelle, de nouveaux contrats aidés ont été mis en place à partir de septembre 2020 afin de favoriser l'embauche des jeunes de moins de 26 ans, dans les entreprises et le secteur non-marchand, tel que les associations, les collectivités, les établissements sanitaires publics.

L'ensemble des opérateurs ayant en charge la mise en œuvre des contrats aidés se sont fortement mobilisés afin de répondre à l'enjeu social des contrats aidés :

- Pôle Emploi pour tous les demandeurs d'emploi,
- Cap emploi pour les demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés,
- les missions locales pour les jeunes de moins de 26 ans,
- le Conseil Départemental du Jura pour les bénéficiaires du RSA.

Leur forte implication a permis de dépasser l'objectif assigné en permettant à 57 jeunes de bénéficier de ces contrats.





Décliner le plan France Relance



Le volet compétitivité :

France relance est un dispositif de soutien à l'industrie jurassienne et à ses projets d'investissement : en 2020, 16 entreprises ont bénéficié d'aides pour un montant total de 22,4 millions d'euros.

- 6 entreprises ont bénéficié d'aides au titre du fonds « Soutien à l'investissement industriel dans les territoires » pour un montant de 4,2 millions d'euros ;
- 6 entreprises ont disposé du fonds « Automobile », pour un montant de 4 millions d'euros ;
- 3 entreprises ont été lauréates des aides attribuées dans le cadre du fonds national « Aéronautique » pour 2,2 millions d'euros ;
- 12 millions d'euros ont été alloués à l'entreprise Inovyn, au titre du fonds Décarbonation de l'industrie ; ce montant s'insère dans un projet d'investissement de 68 millions d'euros de l'entreprise, dans le but de décarboner ses activités de production.

Le volet cohésion :

France Relance donne des perspectives aux jeunes Jurassiens avec notamment le plan « 1 jeune, 1 solution ». Près de 1 300 jeunes Jurassiens ont bénéficié d'aides en 2020, dont :

- 679 primes à l'embauche financées par France Relance ;
- 581 contrats d'apprentissage aidés par France Relance.

Le volet écologie :

Près de 4,9 millions d'euros mobilisés pour un meilleur confort des agents, des usagers et des résidents, avec 123 projets de rénovation énergétique des bâtiments de l'État, de l'enseignement supérieur et des bâtiments sociaux.

- 33 projets retenus de rénovation énergétique des bâtiments de l'État et de l'Enseignement supérieur, pour un montant de 3,9 millions d'euros, avec par exemple la réhabilitation énergétique des bâtiments de la gendarmerie, avenue Jacques Duhamel à Dole.
- 90 dossiers retenus de rénovation énergétique des bâtiments sociaux, pour près d'1 million d'euros, dans le quartier Les Gentianes à Mignovillard, ou encore le quartier Les Combettes - Les Peupliers à Champagnole (rénovation énergétique, remplacement des équipements sanitaires, remplacement des sols, réfection de la peinture...).

Accompagner la jeunesse



Le plan « vacances apprenantes » :

Dans le cadre du plan « vacances apprenantes », les enfants ont bénéficié d'un renforcement de leurs compétences et de leurs apprentissages afin de les aider pour réussir la prochaine rentrée scolaire.

L'aide exceptionnelle aux accueils de loisirs sans hébergement :

L'enveloppe départementale de 95 877 euros a été répartie entre 21 organisateurs, ce qui a permis de soutenir 59 accueils de loisirs sur le territoire et de développer leurs projets pédagogiques durant l'été. L'enveloppe a été répartie selon une part forfaitaire calculée par journée enfant et une part qualitative, liée à la qualité, l'équilibre et la variété des activités et des sorties proposées, les liens et partenariats avec les acteurs locaux, les modalités de participation et l'information des familles.

Les « Colos apprenantes » :

Dans le Jura, le dispositif « Colos apprenantes » a permis d'aider, à hauteur de 400 ou de 500 euros par semaine, le départ en vacances de 338 mineurs prioritaires dans les séjours labellisés pour environ 137 000 euros. Comme chaque année, le Jura a été un important territoire d'accueil de séjours de vacances d'enfants provenant de départements extérieurs.

L'école ouverte :

L'un des dispositifs mis en œuvre dans le Jura, *École ouverte*, permet d'ouvrir les établissements scolaires pendant les congés afin d'offrir à tous les élèves, du CP jusqu'au lycée, la possibilité :

- de renforcer leurs apprentissages,
- de bénéficier d'activités culturelles et sportives,
- de résorber les écarts d'apprentissage,
- de limiter les risques de décrochage scolaire,
- de renforcer le lien de confiance établi avec l'institution pendant et après le confinement.

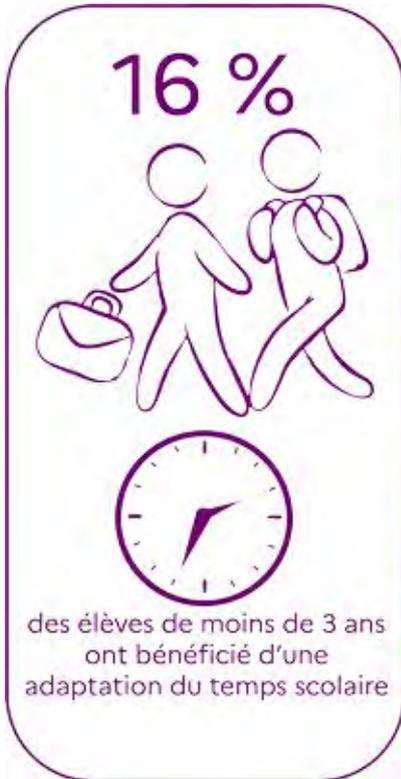
Depuis l'été 2020, plus de 500 élèves jurassiens ont pu bénéficier du dispositif *École ouverte*. Ils ont ainsi travaillé le matin en français et en mathématiques avec leurs professeurs et participé l'après-midi à des activités artistiques, scientifiques et sportives dans le cadre d'un partenariat renforcé avec des associations.

Des projets ont été mis en œuvre dans tout le département avec des propositions variées : découverte de la biodiversité, expériences scientifiques, théâtre, randonnée, natation, land art, film d'animation... Les élèves sont volontaires et engagés, ils apprécient ces moments privilégiés avec leurs enseignants et découvrent ou redécouvrent de nombreuses activités.





Accompagner la jeunesse



La scolarisation obligatoire à 3 ans :

Depuis la rentrée scolaire 2019, l'âge de l'instruction obligatoire est abaissé à 3 ans avec comme enjeu principal d'offrir aux élèves un cadre d'enseignement propre à réduire les inégalités sociales.

Cette décision nationale a renforcé une politique de scolarisation déjà forte dans le Jura. Dans le Jura, le taux de scolarisation des enfants de 3 ans est élevé depuis de nombreuses années.

Pour accompagner la première scolarisation de tous les enfants, une procédure d'aménagement à l'obligation d'assiduité est désormais possible. Les parents des élèves de petite section peuvent ainsi demander à adapter le temps d'accueil de leur enfant l'après-midi. Cette demande est soumise à l'autorisation des inspecteurs de l'Éducation nationale. Puis c'est à travers un dialogue régulier entre les parents et l'équipe enseignante que l'enfant intègre progressivement sa classe à plein temps. Pour la rentrée 2020, 16 % des élèves de petite section du département ont bénéficié de ce dispositif.

Cette nouvelle approche de la maternelle implique une formation plus spécifique encore des professeurs des écoles et une meilleure prise en compte du rôle des Atsem (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles). Dans cet objectif, l'inspection académique du Jura a créé un poste de conseillère pédagogique départementale en maternelle.

Les premières cités éducatives:

Sous l'impulsion très forte du recteur de région académique et du préfet, à travers la mobilisation de tous les services de l'État et avec l'adhésion de la collectivité, la mise en œuvre du cahier des charges du dispositif Cité éducative représente pour la cité scolaire et les écoles une chance de renouveau et le creuset d'une remobilisation cohérente de tous les acteurs de la ville autour de ce projet.

Au titre de l'année 2020, le Jura enregistre les candidatures déposées par l'établissement du Pré Saint-Sauveur pour s'inscrire comme Internat d'excellence, les Cordées de la réussite, le projet Sciences-Po et la réflexion conduite avec les branches professionnelles du bâtiment. Ces candidatures témoignent de la dynamique et de la capacité de résilience des équipes en place. Le réseau des associations est prêt à intensifier les projets de coopération déjà initiés par les équipes.

Enfin, les partenaires institutionnels ont fortement conscience que la dynamisation de l'établissement scolaire constitue l'avenir de la communauté communale à l'image de l'original Contrat de Réussite Éducative. Il associe, après repérage des élèves en difficulté, des tuteurs lycéens qui mènent une mission de tutorat salariée par la commune, auprès des jeunes pris en charge par le programme.



Agir pour l'environnement et l'agriculture

Prévenir la sécheresse

Station de pompage pour l'irrigation des cultures



La sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable :

Le département du Jura est alimenté en eau potable par 320 captages dont 60 % sont situés en secteur karstique, milieu très sensible à la sécheresse.

Malgré une saison hivernale favorable à la recharge des stocks d'eau, l'année 2020 a été marquée par un déficit de la pluviométrie sur le mois d'avril puis les mois de juillet jusqu'à septembre.

Des arrêtés préfectoraux de restriction de l'usage de l'eau du 24 avril au 6 octobre renforcés dans certaines situations par des arrêtés municipaux ont permis de limiter les usages de l'eau afin de préserver les cours d'eau et les ressources en eau potable.

Dès le mois d'avril, une collectivité a dû recourir à une alimentation par citerne pour son alimentation en eau potable. A la fin de l'été ce sont : 6 collectivités ravitaillées par citerne (environ 1 700 personnes), une collectivité remet en service un captage abandonné, plus de 6 collectivités en tension avec risque de rupture en eau.

28 collectivités sont encore identifiées comme prioritaires vis-à-vis de leur alimentation quantitative en eau potable.

Le retrait gonflement des argiles :

Un sol argileux change de volume selon son degré d'humidité comme le fait une éponge : il gonfle avec l'humidité et se rétracte avec la sécheresse.

En période de sécheresse, ces variations de volume se manifestent par des fentes de retrait et induisent des tassements du sol plus ou moins importants suivant l'ampleur du phénomène. En raison des variations géologiques et de la présence du bâti, ces tassements sont hétérogènes et affectent principalement le bâti individuel.

Le phénomène constitue, en France, le 2ème poste après les inondations en termes de coût d'indemnisation.

Dans le Jura, plus de 900 sinistres ont été localisés. Le Jura est concerné par des zones d'aléa faible et moyen. Il n'y a pas de zone d'aléa fort dans le département. La réglementation issue de la loi ELAN du 25 novembre 2018 permet de mieux informer les acquéreurs de terrains constructibles quant à la nature du sol et à mieux prévenir les risques de sinistres liés aux mouvements de sol induits par le retrait-gonflement des argiles.

Cette réglementation, applicable à partir du 1er octobre 2020, concerne la vente d'un terrain non bâti constructible mais également la construction d'un nouveau bâtiment, quand ils sont situés en zone d'aléa moyen ou fort.



Piloter les dispositifs Agriculture Forêt

Bois scolytés dans la forêt communale de Grande-Rivière Château

La gestion des forêts :

En 2020, le sujet forestier majeur dans le département demeure l'épidémie de scolytes responsable de fortes mortalités d'épicéas.

Elle s'est amplifiée en région en 2020, en plaine et notamment sur les massifs du Morvan, des Vosges, du Jura jusqu'à 1000 m d'altitude environ. Actuellement des décollements d'écorce témoignant d'attaques de fin d'été 2020 se révèlent (les houpriers restent verts).

Les conditions climatiques de cette fin d'hiver, avec des températures douces, pourraient engendrer des envols, voire des attaques de typographe précoces.

Si le printemps est sec il est probable que l'épidémie se poursuive voire s'aggrave dans la plaine et que le Haut-Jura passe du statut d'endémique à épidémique.

L'État accompagne les propriétaires, dans le cadre du plan de relance, afin de reconstituer les peuplements scolytés après exploitation, la Bourgogne Franche-Comté étant particulièrement concernée. Les premiers dossiers ont été déposés par les porteurs de projets et l'instruction se poursuivra durant les deux ans qui viennent.

Les Programmes Alimentaires Territoriaux (PAT) :

Le Jura compte 4 PAT :

- PAT du Pays Lédonien : PAT labellisé, suite à candidature au Programme National 2019-2020 pour l'Alimentation (PNA) et porté par une structure *ad hoc* installée en 2021. Il s'agit d'un PAT axé sur le bio.

- PAT de la Communauté de communes Arbois-Poligny-Salins : la collectivité a candidaté à l'appel à projets 2020-2021 du PNA qui correspond à la mesure 13 - volet A du Plan de relance « agricole » qui est destiné aux PAT émergents.

- PAT du Pays Dolois : le Pays va candidater à l'appel à projets 2020-2021 du PNA - mesure 13 volet A du Plan de relance « agricole ». La demande de reconnaissance PAT de niveau 1 (labellisation) sera également déposée.

- PAT du Parc Naturel Régional (PNR) Haut-Jura : le PAT sera interdépartemental (Jura-Doubs, Ain). Il a démarré fin novembre 2020.





Développer les énergies renouvelables

Réunion préfiguratrice du futur contrat de transition écologique, co-présidée par M. le Préfet et M. Raphaël PERRIN, président de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude.

Les énergies renouvelables :

Les énergies renouvelables dans le département du Jura sont encore peu développées.

A ce jour 3 sites d'importance sont en fonctionnement, en 2020 :

- le barrage de Voulans en activité depuis 1968 qui produit 58 % de l'énergie hydraulique de la région Bourgogne-Franche-Comté ;
- le parc photovoltaïque de Soucia en activité depuis 2014, avec les panneaux photovoltaïques en toiture (le Jura produit 3,2 % de l'énergie photovoltaïque de la région) ;
- le parc éolien de Chamole (6 éoliennes, dont 1 en participation citoyenne) en activité depuis 2018 qui produit 2,3 % de l'énergie éolienne de la région.

Le développement des énergies renouvelables est une préoccupation importante sur le département. Les sollicitations par les développeurs sont nombreuses auprès des collectivités et plus globalement de tous les acteurs du territoire.

Afin de favoriser un développement équilibré en particulier du photovoltaïque, une note de cadrage du photovoltaïque au sol a été co-rédigée par les services de l'État concernés.

Un partenariat avec la SEM EnR a été mis en place afin de répondre de manière coordonnée aux différentes sollicitations et pour apporter un conseil amont de qualité aux collectivités locales.

Le Jura compte également de nombreux petits sites de production décentralisés ; ainsi recense-t-on environ 80 micros centrales hydroélectriques sur les cours d'eau du Jura. Leur production représente 0,05 % de Vouglans.

Enfin, la récolte de bois énergie dans le Jura représente 130 000 m³ soit 16 % de la récolte régionale.

Toutes les productions d'énergie ont un impact sur l'environnement : sur la faune volante pour les éoliennes, sur la faune aquatique pour l'hydroélectricité, sur la qualité de l'air lors de la combustion de la biomasse ou du biogaz, sur la consommation et la compartimentation des espaces pour les centrales solaires au sol. Les services de l'État sont donc attentifs à la qualité environnementale des projets présentés.



Contrôler les sites d'exploitation

Le bilan des contrôles des ICPE :

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont des établissements industriels ou agricoles susceptibles de présenter des risques accidentels ou de provoquer des pollutions et nuisances.

Le Jura est un département à vocation industrielle historique, de nombreux secteurs y sont bien implantés, notamment : le travail du bois, la plasturgie, la métallurgie de précision, l'agroalimentaire.

Afin de vérifier le respect de la réglementation et prévenir les risques d'accident et de pollution, une centaine de contrôles a été menée par la DREAL en 2020 sur les sites industriels donnant, s'il y a lieu, à l'établissement d'un procès-verbal pour situation irrégulière ou pour non-conformité majeure.

Un formulaire de réclamation est d'ailleurs disponible pour signaler une nuisance ou un incident en provenance d'une installation classée (odeurs, bruits, déchets, pollutions, ...).

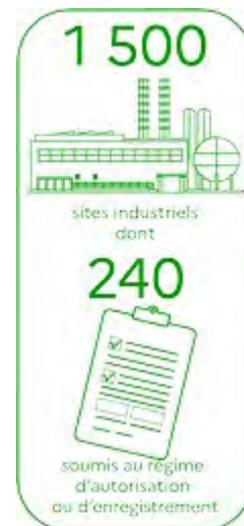
En parallèle, des contrôles « documentaires » sont réalisés par les inspecteurs ICPE de la DREAL sur la base de résultats d'analyses au niveau des rejets dans l'eau ou dans l'air, d'études techniques et autres déclarations obligatoires devant être réalisées par les industries ICPE.

En 2020, une attention particulière a été portée pendant la crise sanitaire sur les conditions de mise en sécurité des sites industriels contraints à une forte variation de leurs activités ainsi qu'à la capacité des exploitants à poursuivre les opérations indispensables à la maîtrise des risques.

Le bilan des contrôles sanitaires :

Intervenant sur une large palette d'espèces d'animaux (bovins, ovins, caprins, équidés, porcins, oiseaux, chiens, chats, reptiles, poissons, abeilles...), le service santé/protection animale et environnementale pour mission la surveillance de la traçabilité et des maladies animales, la préservation du bien-être animal, le contrôle des ICPE et des détenteurs d'animaux de la faune sauvage captive ainsi que le suivi des secteurs de la pharmacie vétérinaire, de l'alimentation animale, de l'insémination artificielle, de l'équarrissage et des sous-produits animaux.

Au cours de l'année 2020, ce service a été mobilisé pour des missions spécifiques notamment sur le suivi quotidien de la continuité de la collecte et de la transformation, par l'équarrissage de Saint-Amour, des sous-produits animaux, menacée du fait notamment du tarissement des débouchés habituels pour les farines et graisses animales,





Lutter contre les inégalités



Gérer la politique de l'habitat



L'aide aux logements :

L'ANAH contribue à la rénovation de logements dans le cadre de l'intervention sur les copropriétés dégradées, de la rénovation énergétique des logements, de l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, et de la lutte contre l'habitat indigne.

En 2020, au niveau national, l'ANAH a permis la rénovation de 85 516 logements (dont 18 627 pour l'adaptation du logement au vieillissement et 68 387 pour la rénovation énergétique) et de 141 147 logements par l'intermédiaire du programme Ma Prime Rénov'. Au total, c'est près d'un milliard et demie d'euros de subvention que l'ANAH a attribué pour permettre la rénovation des logements (dont plus d'un milliard d'euros pour la rénovation énergétique).

Près de 7,5 millions d'euros ont été engagés dans le Jura pour la rénovation d'environ 1 000 logements (dont 6 millions pour la rénovation énergétique), tout types de travaux confondus. Les 3/4 des travaux de rénovation énergétique portent sur des travaux simples portés par le programme Ma Prime Rénov' (changement de chaudière, isolation des combles ou isolation des parois).

Malgré une modification importante des outils d'accompagnement à la rénovation énergétique et la crise sanitaire ayant retardé le montage des dossiers des propriétaires privés, la dynamique de rénovation énergétique présente dans le département du Jura s'est maintenue au même niveau que les années antérieures.

Parallèlement à ces aides l'État accompagne également les organismes de constructions de logements sociaux pour la création d'une offre nouvelle et pour la démolition des logements vacants de longue durée. A ce titre l'État a attribué une subvention d'un montant de 1 410 400 € pour la démolition de 344 logements sur la commune de Saint-Claude et a attribué aux deux délégataires des aides à la pierre du département du Jura les agréments nécessaires à la réalisation de 107 logements locatifs sociaux (26 logements locatifs PLAI, 56 logements PLUS et 9 logements PLS).

Enfin, l'année 2020 a aussi été marquée par un accompagnement financier important de l'État pour permettre la réalisation de la fusion de trois des organismes de logements sociaux du Jura (SCIC La maison pour tous, OPH du Jura et OPH de Saint-Claude) grâce à la mise à disposition de plus de 6 millions d'euros par la caisse de garantie du logement locatif social et la participation à hauteur de 4 millions d'euros de la banque des territoires.

Conduire la politique de la ville

Action découverte sport menée dans le cadre de la politique de la ville à destination des jeunes de la maison communes de Lons le Saunier



Les quartiers d'été :

Dans le Jura, le plan « quartier d'été » a été décliné en lien étroit entre les différents services de l'État.

Au sein des Quartiers Prioritaires de la Politique de la ville du Jura, Les Mesnils - Pasteur, à Dole, La Marjorie - Les Mouillères à Lons-le-Saunier mais aussi Les Avignonnets et Chabot - Le Miroir à Saint-Claude, les habitants ont bénéficié d'actions particulières mises en place pour les deux mois d'été. Bien souvent coordonnées par une association, la Fraternelle à Saint-Claude ou la Maison Commune à Lons-le-Saunier, chaque territoire a pu proposer un panel d'activités variées aux habitants.

Ateliers de réparation vélo et circuit encadrés par des membres de la police nationale, rencontre avec des conteurs, découverte des végétaux et des oiseaux des quartiers, ateliers musicaux ou graphiques, cinéma en plein air, structures gonflables aquatiques ou de manière spectaculaire, grand concert de variétés au cœur des quartiers, l'été 2020 a apporté dépassement, découvertes et échanges.

Plébiscitée par les habitants et les associations qui ont vu dans cette mobilisation commune sur une courte période, un moyen d'enrichir les collaborations et les projets, l'opération « quartiers d'été » devrait être reconduite en 2021.

Le bilan de l'exonération de TFPB :

Les bailleurs sociaux bénéficient d'un abattement de 30 % de taxe foncière sur les propriétés bâties pour leur patrimoine situé dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).

Cet abattement fait l'objet d'une convention pluriannuelle entre les bailleurs, les collectivités concernées et l'État.

Pour l'année 2020 et sur l'ensemble du département, le montant prévisionnel de cette exonération est de 844 000 euros.

Cet abattement a permis aux bailleurs sociaux de financer des actions de droit commun de manière renforcée (renforcement du gardiennage et surveillance, petits travaux d'amélioration du cadre de vie, surcoûts de remise en état des logements) mais aussi de soutenir plusieurs actions favorisant le lien social dans les QPV menées par la Régie de quartier à Dole ou la Maison commune à Lons-le-Saunier.

Sur Saint-Claude, les démolitions d'envergure qui vont être engagées sur le parc nécessitent plusieurs relogements. Dans ce cadre, une partie importante de l'exonération a été consacrée à cette thématique et a permis d'apporter un accompagnement social conséquent aux locataires concernés : suivi individuel, prise en charge du déménagement.





Revitaliser les territoires



Les labellisations France Services :

L'accessibilité aux services publics est un enjeu d'égalité et de cohésion sociale. Afin de renforcer la présence des services publics de proximité, le Gouvernement soutient la mise en œuvre du réseau France Services qui permet aux usagers de trouver dans chaque guichet polyvalent, un socle minimum de services garantis et un accueil identique. Ils seront reçus par des agents formés qui les informent et les accompagnent dans leurs démarches de la vie quotidienne.

Les audits réalisés ont permis la labellisation de 8 France Services au 31 décembre 2020. 6 autres structures ont candidaté avec succès pour une labellisation au 1^{er} janvier 2021.

Les services de l'État travaillent en lien avec les élus du Jura pour les accompagner dans des projets de création, afin d'étoffer le maillage actuel du territoire. Au 31 décembre 2022, l'objectif départemental est de 24 France Services, 2 700 en France.

Le déploiement de la téléphonie mobile :

Dans le cadre du dispositif de « couverture ciblée », contraignant les opérateurs à construire 5 000 nouveaux sites de téléphonie mobile (d'ici 2026), l'équipe projet a identifié parmi les communes s'étant signalées sur la plate-

forme France Mobile celles qui bénéficieraient d'études radios, et celles qui entreraient dans le dispositif et bénéficieraient d'une amélioration de couverture.

L'équipe projet a ainsi commandé 33 études radios dont 23 ont été réalisées par les opérateurs. 9 communes ont été sélectionnées pour bénéficier d'une amélioration de couverture : Amange, Arinthod, Augisey, Cernon, Chapelle-Voland, Lemuy, Mignovillard, Montcusel et Pont-de-Poitte.

Afin d'accompagner les maires, la préfecture et la DDT ont par ailleurs organisé en lien avec l'Association des Maires du Jura, le 7 octobre 2020, un webinaire de présentation du dispositif. Les liens Internet permettant de réaliser un signalement, de visualiser les cartes des antennes relais et les cartes de couverture ont également été communiqués : www.cartoradio.fr et www.monreseau-mobile.fr.

Enfin, l'État et le Conseil régional, avec le soutien de la Banque des Territoires, pilotent une campagne spécifique de mesures en Bourgogne-France-Comté. Deux outils sont mis en œuvre pour élaborer une cartographie qui sera accessible aux citoyens : une application participative Tadurezo (téléchargeable sur smartphone) et des kits de mesure qui circulent depuis mars 2021 sur l'ensemble des routes du Jura.

Revitaliser les territoires



Le programme Action coeur de ville :

Lons-le-Saunier et Dole ont été retenues dans le dispositif Action coeur de ville :

Ces deux villes travaillent de concert avec leur agglomération afin de préparer un projet global permettant de traiter les thématiques suivantes :

- faire venir les ménages en centre-ville ;
- redonner de la force au tissu commercial et économique ;
- favoriser la mobilité professionnelle en faveur de l'emploi ;
- améliorer la qualité de vie ;
- soutenir la vie locale.

Le programme se déroule en trois phases : une phase de préparation du projet, une phase d'initialisation et une phase de déploiement.

Les 2 communes sont en phase de déploiement, avec une évolution vers des conventions d'Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT) matérialisées par 2 arrêtés préfectoraux en 2019 et 2020.

Le programme Petites villes de demain :

Le programme s'organise autour de 3 piliers :

- le soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le renforcement des équipes, et l'apport d'expertises ;

- l'accès à un réseau, grâce au Club Petites Villes de Demain, pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme ;

- des financements sur des mesures thématiques ciblées mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place.

Dans le Jura, 7 communes sont lauréates du programme Petites villes de demain : Saint-Claude, Poligny, Arinthod, Salins-les-Bains, Moirans-en-Montagne, Haut-de-Bienne et Arbois, en association avec leurs EPCI respectifs.

Le bilan DETR-DSIL-FNADT 2020:

DETR 2020 : 343 projets déposés pour un potentiel d'investissement de plus de 107 millions €. 252 projets ont subventionnés représentant 150 collectivités.

Le taux moyen de subvention a été de 33,8 %.

DSIL 2020 : 58 bénéficiaires représentant plus de 16 millions de travaux.

FNADT 2020 : 7 dossiers ont été financés par le FNADT pour un montant de plus de 2 millions € de subvention.

2 Coeur de ville



7 Petites

villes de demain



DETR

13 millions €

DSIL

5,4 millions €

FNADT

2 millions €

Piloter les politiques de cohésion sociale

La distribution de chèques services :

Pour faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire, la DIHAL a lancé, début avril 2020, un dispositif exceptionnel de distribution de chèques services, afin de garantir aux personnes les plus précaires l'accès aux biens de première nécessité.

Cette aide a bénéficié aux personnes à la rue, aux usagers des accueils de jours et des dispositifs d'hébergement d'urgence ou à toute personne ou ménage éprouvant des difficultés.

Dans le département du Jura, 6 opérateurs se sont mobilisés pour assurer la distribution de ces chèques service sur l'ensemble du territoire : le Secours Populaire, le Secours Catholique, le CCAS de Lons-le-Saunier, le CCAS de Dole, le CCAS de Saint-Claude et COOP(AGIR).

Au total, 39 560 chèques services d'une valeur unitaire de 3,50 € ont été distribués entre avril et décembre 2020 pour un montant global de 138 460 €.

En complément de ce dispositif, l'État a renforcé les crédits alloués en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire en soutenant financièrement les acteurs de cette politique à hauteur de 136 538 € en 2020 (contre 25 564 € en 2019).

La cellule départementale de cohésion sociale :

Dans le cadre du comité départemental de pilotage du déconfinement, une cellule de cohésion sociale a été créée.

Cette instance assure une mission de concertation et de coordination départementale des acteurs venant en aide aux personnes précaires. Elle réunit à une fréquence régulière les acteurs concernés.

Trois grandes thématiques sont suivies : l'opérationnalité des circuits de l'aide alimentaire, la gestion et le suivi des publics en rue, la gestion et le suivi des publics en hébergement généraliste et en structure d'hébergement pour demandeurs d'asile (CADA/HUDA).

L'un des axes de travail de cette cellule a consisté à s'assurer du maintien de l'accès aux biens essentiels pour les personnes les plus précaires.

Au cours de l'année 2020, la cellule s'est réunie à 8 reprises avec pour objectifs d'identifier les besoins des acteurs venant en aide aux personnes précaires (matériel de protection, état des stocks en denrées alimentaires, besoins de bénévoles...), de s'assurer de l'opérationnalité des circuits de distribution de l'aide alimentaire et de signaler toute difficulté.



**Plus de 39 000
chèques
distribués pour
plus de 138 000 €**

Retrouvez l'ensemble des rapports d'activités
des services de l'État dans le Jura
sur le site Internet www.jura.gouv.fr